



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9591<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 mars 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yamazaki. . . . .	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Koudri
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Équateur . . . . .	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia/M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. de Rivière
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Benn
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Bambissa
	République de Corée . . . . .	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone . . . . .	M. Sowa
	Slovénie . . . . .	M. Žbogar
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Note du Président du Conseil de sécurité (S/2024/215)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons déjà exposé en détail nos préoccupations de principe face à l'approche adoptée par la délégation française le 25 mars, s'agissant de la séance du Conseil de sécurité que nous avons demandée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie, au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales » (voir S/PV.9587). Dans un ultimatum exigeant que la Russie renonce à sa demande, nos collègues français ont formellement déclenché un vote de procédure sur l'ordre du jour de la séance, en dépit du fait que la question « Menaces pour la paix et la sécurité internationales » relève directement de la compétence du Conseil et que la présidence japonaise avait déjà programmé la séance. Malheureusement, la présidence n'a pas été en mesure de confirmer sa décision dans la salle.

Ainsi, à l'initiative de la France, ainsi que des États-Unis et du Royaume-Uni, qui l'ont appuyée ce jour-là, la convocation d'une séance demandée par un membre du Conseil a été rejetée, en violation flagrante du droit de tout membre du Conseil de demander la tenue des séances qu'il juge nécessaires sur les questions relevant du mandat et de la compétence du Conseil. En outre, le rôle de la présidence dans la programmation des séances a été remis en question, et la présidence japonaise n'a hélas pas exprimé de position claire à cet égard. Par conséquent, pour éviter tout deux poids, deux mesures et toute divergence d'opinion avec nos collègues occidentaux, qui manifestement n'envisagent pas les choses sous l'angle procédural mais politique, nous demandons à la présidence japonaise de mettre aux voix la décision de tenir la séance d'aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Compte tenu de la demande formulée par la Fédération de Russie, j'ai l'intention de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire.

Le Conseil est prêt à voter sur l'ordre du jour provisoire pour la séance d'aujourd'hui. Je vais maintenant le mettre aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. L'ordre du jour provisoire est adopté.

### Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

#### Note du Président du Conseil de sécurité (S/2024/215)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/255, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/215, qui contient une note du Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dans ce dossier si souvent marqué du sceau de la division, l'appui du Conseil de sécurité au Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) fait figure d'exception. Année après année, depuis 14 ans, nous renouvelons à l'unanimité le mandat du Groupe d'experts, qui mène des enquêtes indépendantes, factuelles et crédibles sur le programme d'armement illégal de la République populaire démocratique de Corée et ses efforts pour contourner les sanctions. Le travail du Groupe d'experts est toujours aussi indispensable. Au cours de l'année écoulée, la République populaire démocratique de Corée a accéléré sans vergogne ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. La semaine dernière, elle a procédé à un nouveau tir de missile balistique. Ces provocations sont une menace directe pour le régime de non-prolifération et pour la paix et la sécurité de tous les États Membres. En conséquence, les États Membres du monde entier s'appuient sur les analyses et recommandations indépendantes du Groupe d'experts pour appliquer le régime de sanctions prévu à la résolution 1718 (2006) et demander des comptes à la République populaire démocratique de Corée.

La démarche suivie par les États-Unis pour le renouvellement du mandat a été inclusive et transparente. Nous avons négocié de bonne foi pendant des semaines

pour trouver un compromis et réunir le consensus entre tous les membres du Conseil. Nous n'avons pas cherché à en précipiter l'adoption. Au contraire, nous avons opté pour une approche méthodique et minutieuse, déroulée sur plusieurs semaines de négociations. Nous avons même retardé le vote à deux reprises pour permettre de nouveaux efforts diplomatiques. Le moment est venu de renouveler un mandat crucial pour protéger la paix et la sécurité internationales. La semaine dernière, durant la manifestation phare de la présidence japonaise (voir S/PV.9579), nous avons tous réaffirmé notre engagement à défendre le régime mondial de non-prolifération. Il nous incombe aujourd'hui de concrétiser cet engagement par un vote. J'exhorte chacun des membres du Conseil à voter pour.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui la question, en apparence de routine, du renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Ce mécanisme est censé faciliter le travail du Comité pour garantir l'efficacité des sanctions imposées par le Conseil. Toutefois, le caractère technique du mandat du Groupe ne doit pas nous induire en erreur.

Ces dernières années, la situation dans la péninsule coréenne et alentour a changé du tout au tout. Non seulement le régime de sanctions énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité, dans l'intention noble d'empêcher la prolifération des armes nucléaires dans la région, a perdu en pertinence, mais il est désormais largement détaché de la réalité. Nous sommes face à une politique sans précédent, appliquée par une coalition de pays occidentaux dirigée par les États-Unis pour asphyxier Pyongyang, y compris par des restrictions unilatérales draconiennes, une propagande agressive et des menaces personnelles visant directement les autorités de la République populaire démocratique de Corée. Toutes ces mesures cumulées compromettent jusqu'à la possibilité de régler les problèmes de la péninsule à l'avenir.

La militarisation active de la péninsule, avec le concours direct de Washington et d'autres membres de l'OTAN, pourtant situés à des dizaines de milliers de kilomètres de la République populaire démocratique de Corée, rend la situation encore plus dangereuse. Fait particulièrement alarmant, Washington mobilise ses capacités nucléaires de manière toujours plus ostentatoire dans les manœuvres militaires organisées avec ses alliés. Cette dangereuse évolution de la situation dans la région porte atteinte aux intérêts fondamentaux de la Fédération de Russie en matière de sécurité nationale.

Dans un tel contexte, il apparaît clairement que, ces dernières années, les sanctions n'ont pas permis

d'atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale ni de normaliser la situation autour de la péninsule. Cela n'encourage pas les parties à nouer un dialogue, et ce, d'autant moins après que Washington a dévoilé son jeu déloyal au monde entier. Pendant ce temps, les sanctions imposent un lourd tribut à la population nord-coréenne. Du fait de l'effritement de la confiance entre l'ONU et Pyongyang, l'Organisation n'est pas présente sur le territoire du pays pour traiter de cette question importante. Il est urgent de remédier à cette situation.

Dans un certain sens, le cas de la République populaire démocratique de Corée est unique en son genre : c'est le seul pays contre lequel le Conseil de sécurité a défini et applique des sanctions à durée indéterminée. Aucun mécanisme élémentaire ne permet de modifier les mesures en place ; aucune procédure n'est définie pour permettre des décisions bien étayées concernant la radiation de certaines personnes de la liste. Tous les régimes de sanctions visant d'autres pays sont assortis d'objectifs limités et réalistes et sont régulièrement réexaminés. À cet égard, nous sommes convaincus qu'il est grand temps que le Conseil engage une réflexion pour actualiser le régime de sanctions imposé à la République populaire démocratique de Corée. À plusieurs reprises, notre pays a émis des suggestions dans ce sens et s'est efforcé d'adapter les restrictions à l'évolution rapide des réalités sur le terrain. Citons par exemple le projet de résolution humanitaire élaboré par la Russie et la Chine, qui reste d'actualité. Cependant, à chaque fois que nous avons tenté de le faire adopter, nous nous sommes heurtés au refus absolu des pays occidentaux de dévier de leur logique destructrice et punitive à l'endroit de la République populaire démocratique de Corée.

Le Groupe d'experts du Comité 1718, réduit au rang d'outil dans cette situation pernicieuse, a cessé de remplir ses fonctions directes. Son travail se résume maintenant à se plier aux approches occidentales, à reproduire des informations biaisées et à analyser les grands titres des journaux et des images de mauvaise qualité. Ce faisant, le Groupe concède de fait qu'il est incapable d'élaborer des évaluations objectives de l'état du régime de sanctions. Il continue de se raccrocher à des questions triviales qui ne correspondent en rien à l'ampleur des problèmes dans la péninsule.

Dans ce contexte, la Russie préconise que le Conseil se résolve à procéder à un examen franc et honnête des sanctions qu'il impose à la République populaire démocratique de Corée, dans l'optique de leur donner une base annuelle. Cela permettrait d'engager une discussion véritablement nourrie sur les problèmes qui se sont accumulés et d'adapter les mesures du Conseil à l'évolution rapide des circonstances.

Un tel scénario pourrait également inciter Pyongyang à dialoguer. Si nous avons trouvé un accord sur un renouvellement annuel des sanctions, le mandat du Groupe d'experts prendrait alors tout son sens. Il pourrait proposer des idées constructives concernant la mise à jour des restrictions existantes. Cependant, les États-Unis et leurs alliés n'ont pas voulu nous écouter et n'ont pas inclus nos idées dans le projet de résolution qui va être mis aux voix aujourd'hui. Dans ces conditions, nous ne voyons aucune utilité au travail du Groupe d'experts du Comité et nous ne pouvons pas appuyer le projet de texte des États-Unis. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à entendre nos arguments, qui visent à trouver une issue à cette situation préjudiciable.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée votera pour le projet de résolution (S/2024/255) et appelle tous les membres du Conseil de sécurité à faire de même. Le projet de résolution dont nous sommes saisis est le meilleur compromis des points de vue échangés au cours de la série de négociations. À cet égard, la République de Corée apprécie vivement les efforts déployés par les États-Unis pour rédiger avec professionnalisme le projet de résolution et mener les négociations en leur qualité de rédacteur. Malheureusement, ce qui aurait dû être une simple reconduction technique s'est transformé en négociations politiques compliquées.

Le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée s'est acquitté fidèlement de sa tâche au cours des 15 dernières années. Tous les membres ici présents reconnaissent et saluent le dévouement et l'ardeur au travail du Groupe d'experts. Ses rapports semestriels ont fourni à tous les États Membres de l'ONU des informations précieuses sur l'application des sanctions et les violations. Le Groupe a également aidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) à jouer un rôle fondamental dans le renforcement des capacités en vue d'une meilleure application des sanctions. Grâce à une collaboration et une coopération étroites entre experts indépendants qui travaillent de manière indépendante et professionnelle, le Groupe nous a guidés à travers l'écheveau complexe de sanctions visant la République populaire démocratique de Corée, mettant de côté les divergences liées aux tensions géopolitiques.

Comme chacun dans cette salle le sait, le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée constitue l'une des menaces les plus graves pour le régime mondial de non-prolifération. Face aux provocations incessantes de la République populaire démocratique de Corée, à la progression accélérée de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques et à son contournement de plus

en plus sophistiqué des sanctions, le rôle du Groupe est devenu d'autant plus important. Si ce projet de résolution n'est pas adopté, cela entraînera la dissolution du Groupe, ce que tous les membres du Conseil, en particulier les cinq membres permanents, doivent éviter à tout prix.

La communauté internationale a les yeux rivés sur le Conseil de sécurité. Si nous voulons vraiment agir au nom de tous les États Membres de l'ONU et nous acquitter de notre devoir conformément à la Charte des Nations Unies, nous devons adopter ce projet de résolution. Nous demandons donc à nouveau à tous les membres du Conseil de sécurité de voter pour cet important projet de résolution. Faisons front commun au nom de la non-prolifération nucléaire et de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Chine

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont profondément déçus par le résultat du vote d'aujourd'hui. Le vote d'aujourd'hui n'est rien d'autre que la tentative d'un membre du Conseil de faire taire les enquêtes indépendantes et objectives sur les violations des sanctions du Conseil de sécurité commises par la République populaire démocratique de Corée. En toute honnêteté, il n'y a tout simplement pas d'autre façon de voir les choses. Il est important de se demander pourquoi. Pourquoi un membre du Conseil ne voterait-il pas pour le renouvellement de ce mandat ? Pourquoi un membre du Conseil mettrait-il un terme à 14 années d'adoption à l'unanimité ? Il suffit de regarder les rapports du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée et la réponse devient claire. L'année dernière, le Groupe d'experts a commencé à rendre compte des violations flagrantes

par la Russie des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que des efforts persistants déployés par la République populaire démocratique de Corée pour contourner les sanctions dans la juridiction de la Russie.

Je transmets ce message à tous les États Membres. La Russie est responsable de cet échec. La Russie est la raison pour laquelle les membres du Conseil ne recevront plus de rapports du Groupe d'experts. Le vote d'aujourd'hui ne fera qu'encourager la République populaire démocratique de Corée à agir en toute impunité, alors qu'elle met en péril la sécurité mondiale en mettant au point des missiles balistiques à longue portée et en s'évertuant à contourner les sanctions. Ce n'est pas là le comportement d'un État Membre responsable, et encore moins celui d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Et la Chine, par son abstention, nous a une fois de plus montré sa position pour ce qui est de lutter contre la prolifération à laquelle se livre la République populaire démocratique de Corée.

Aujourd'hui, ce n'est pas le résultat que les États-Unis souhaitaient, ni le résultat que les autres membres du Conseil ont tout fait pour éviter au cours des cinq dernières semaines. Le projet de résolution dont nous étions saisis (S/2024/255) est, de l'avis des États-Unis, loin d'être idéal, mais il reflétait nos efforts les plus sincères de compromis et de souplesse. Nous saluons nos collègues qui ont mis de côté leurs divergences pour appuyer le Groupe. Certaines propositions étaient néanmoins tout simplement inacceptables. Les tentatives sans précédent de réduire le Groupe d'experts au silence et de corrompre son indépendance n'ont leur place dans aucun comité. Tout aussi scandaleuse est la proposition de remettre en question toutes les sanctions visant à endiguer la quête illégale d'armes de destruction massive et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée.

Les membres du Conseil nous ont déjà entendus le dire ici, mais je vais le répéter. Les États-Unis ne récompenseront pas la République populaire démocratique de Corée pour ses violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité et ses tentatives de saper le régime mondial de non-prolifération. Les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée doivent être maintenues, et non supprimées, pour être efficaces, en particulier lorsqu'il s'agit de sensibiliser les États Membres et de renforcer leurs capacités afin de se protéger contre les cyberactivités malveillantes de la République populaire démocratique de Corée.

Aujourd'hui, Moscou ne s'est pas contenté d'entraver les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Moscou a compromis la perspective d'un règlement diplomatique pacifique d'un des problèmes

de prolifération nucléaire les plus dangereux au monde. Mais soyons clairs : la Russie a peut-être réduit au silence le Groupe d'experts aujourd'hui, mais elle ne réduira jamais au silence celles et ceux d'entre nous qui appuient le régime mondial de non-prolifération. Les résolutions du Conseil de sécurité et toutes les mesures prises contre la République populaire démocratique de Corée, qui cherche illégalement à se doter d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, restent en vigueur. Et il est de la responsabilité de chaque État Membre de respecter pleinement les obligations décrétées par le Conseil de sécurité. Les États-Unis restent déterminés à continuer de travailler avec leurs alliés et leurs partenaires de bonne volonté pour que la République populaire démocratique de Corée et ses défenseurs répondent de leurs actes.

**M. de Rivière** (France) : Le projet de résolution qui vient d'être rejeté (S/2024/255) avait un objectif simple : renouveler, pour un an, le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). La France soutenait ce projet, parce que le rôle du Groupe d'experts est essentiel. Le 18 mars, la Corée du Nord procédait à trois nouveaux lancements de missiles balistiques. Il y a quelques mois, elle plaçait en orbite un satellite militaire. Depuis des mois, la Corée du Nord fournit la Russie en matériel militaire, en soutien à sa guerre d'agression en Ukraine, et ce en violation de multiples résolutions que la Russie a elle-même votées. Un nouvel essai nucléaire ne peut être exclu. Un nouvel essai nucléaire ne peut être exclu. Dans ce contexte, qui peut sérieusement douter de la nécessité d'un groupe d'experts indépendants permettant de documenter les violations des résolutions du Conseil ? La France regrette profondément le veto qui a été opposé à la reconduction du mandat. Celui-ci prive le Conseil d'un outil primordial pour suivre la mise en œuvre de ses résolutions, y compris des sanctions, mais aussi des dérogations pour raisons humanitaires. Ce veto prive l'ensemble des États Membres d'une source d'information cruciale sur un sujet qui intéresse directement leur sécurité et la stabilité internationale. Il est, enfin, un nouveau facteur de fragilisation de notre architecture de non-prolifération.

Que l'on ne nous dise pas que le Groupe d'experts aurait manqué à son devoir d'impartialité. Il ne juge pas les États. Il travaille sur la base des informations que tous les États sont libres de partager avec lui. Il fournit des éléments d'analyse qui viennent nourrir les délibérations des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), sans préjuger des décisions que ceux-ci prendront. Que l'on ne nous dise pas qu'il fallait modifier ou sacrifier le mandat du Groupe d'experts pour permettre une

discussion générale sur la révision des sanctions. Les résolutions existantes prévoient déjà que le Conseil se tienne prêt à réexaminer les régimes de sanctions, à la lumière du respect par la Corée du Nord de ses obligations. Le projet de résolution présenté aujourd'hui proposait même qu'un tel réexamen ait lieu d'ici avril 2025. L'inclusion d'un tel paragraphe, dans un texte dont ce n'était pas l'objet, était à l'évidence une marque de flexibilité significative.

Alors que la Corée du Nord poursuit ses activités déstabilisatrices, le Conseil a la responsabilité d'agir. La France continuera de se mobiliser pour qu'il retrouve son unité afin de répondre à cette crise majeure de prolifération.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à exprimer notre plus sincère reconnaissance au Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) ainsi qu'aux États-Unis pour le travail accompli en leur qualité de rédacteur.

Les programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée font peser une menace mondiale croissante sur la sécurité internationale et le régime mondial de non-prolifération. Au cours de la dernière décennie, le Groupe d'experts a joué un rôle essentiel dans les efforts visant à maîtriser la République populaire démocratique de Corée en révélant les progrès de ses programmes nucléaire et de missiles ainsi que d'autres formes de non-respect des sanctions.

Ce veto sape le travail du Groupe, l'intégrité du régime international de non-prolifération nucléaire et la crédibilité du Conseil pour ce qui est de faire respecter ses résolutions. Il fait suite aux contrats d'armement conclus entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Ces contrats comprennent notamment le transfert de missiles balistiques, que la Russie utilise dans le contexte de son invasion illégale de l'Ukraine depuis le début de l'année.

Les affirmations selon lesquelles les appels à un examen du régime de sanctions ont été ignorés sont tout simplement inexacts. Soyons clairs : rien dans le projet de résolution (S/2024/255) n'empêche le Conseil d'examiner ou de modifier le régime de sanctions, si un consensus est trouvé. Ce veto ne témoigne d'aucune préoccupation à l'égard du peuple nord-coréen ni en ce qui concerne l'efficacité des sanctions. Il s'agit pour la Russie d'obtenir la liberté d'échapper aux sanctions et de les enfreindre pour se procurer des armes qu'elle utilisera contre l'Ukraine. Le Groupe d'experts, qui s'employait à mettre au jour les cas de non-respect des sanctions, représentait une gêne

pour la Russie. Il est profondément préoccupant que la Russie, membre permanent du Conseil, ait agi ainsi.

Que les choses soient claires pour la Russie : les sanctions restent en place, et le Royaume-Uni reste déterminé à demander à la République populaire démocratique de Corée de rendre compte de son respect des sanctions et continuera de collaborer avec tous les membres pour soutenir le régime de non-prolifération nucléaire.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je serai bref. La Slovénie a participé de bonne foi aux négociations sur le projet de résolution (S/2024/255) afin de permettre au Groupe d'experts de poursuivre son excellent travail à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Nous regrettons vivement qu'en dépit de toutes les concessions faites, un veto ait été opposé, empêchant le renouvellement du mandat du Groupe. L'évaluation et le suivi indépendants de l'application des sanctions sont inestimables. Il est impératif que tous les États Membres de l'ONU aient accès à des évaluations professionnelles et objectives qui guident les activités du Conseil en ce qui concerne le régime de sanctions. Seul un groupe d'experts pleinement opérationnel est en mesure de le faire. Nous continuerons à collaborer dans un esprit constructif et nous appelons la Russie à faire de même.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour parvenir à un consensus sur le projet de résolution (S/2024/255). Nous regrettons vivement qu'il ait été recouru au veto pour bloquer le renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Le texte actuel est porteur d'une série de compromis importants en ce qui concerne le mandat du Groupe.

Premièrement, il intègre les demandes visant à lier le renouvellement du mandat du Groupe à des discussions plus larges sur les sanctions, ainsi qu'à un dialogue sur ce dossier. Deuxièmement, il consacre le caractère confidentiel du rapport à mi-parcours, limitant considérablement la capacité de l'ensemble des États Membres de l'ONU de rester informés et engagés sur ce dossier.

Malgré ces changements importants, et bien que la plupart des membres du Conseil se soient dits favorables à une prorogation technique, le texte a été accepté dans un esprit de compromis. Malheureusement, la Fédération de Russie a opposé son veto à ce compromis. Nous soulignons également qu'un groupe interrégional important de délégations a exprimé son soutien au Groupe à l'occasion de la séance

d'information publique de mercredi et a appelé au renouvellement de son mandat (voir S/PV.9589). Il est profondément regrettable que ces appels soient restés sans réponse.

Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que le dialogue est essentiel en vue d'avancer dans le traitement de ce dossier. Toutefois, nous soulignons que le projet de résolution visait concrètement à renouveler le mandat du Groupe. Toute discussion sur le dispositif des sanctions ou tout dialogue général sur ce dossier doit être dissocié du renouvellement du mandat du Groupe. Les groupes d'experts sont indépendants et impartiaux, et leurs mandats doivent être traités comme tels.

Nous renouvelons notre plein appui aux travaux du Groupe d'experts, y compris ses activités de communication de l'information. Il a joué un rôle essentiel s'agissant de faire la lumière sur la sophistication du système mis en place par la République populaire démocratique de Corée pour échapper aux sanctions et s'est avéré une source d'information cruciale pour l'ensemble des États Membres de l'ONU. Les autorités nationales compétentes qui ont lu ces rapports ont pu les utiliser pour suivre l'évolution constante des moyens de contournement des sanctions examinés par le Groupe. En l'absence de tels rapports, la République populaire démocratique de Corée continuera de se soustraire inexorablement aux sanctions. Cela ne rend malheureusement pas service à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

**M. De la Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a voté pour le projet de résolution proposé par les États-Unis (S/2024/255). Ma délégation est convaincue que l'action collective et des négociations de bonne foi sont indispensables à un multilatéralisme efficace et constituent le meilleur moyen de nous acquitter des responsabilités qui nous sont confiées. L'Équateur estime que le texte proposé par le rédacteur contenait la base nécessaire au renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et à la poursuite de son travail professionnel et indépendant.

La recherche d'une solution pacifique, diplomatique et politique sur la péninsule coréenne repose sur la concertation et le respect des résolutions adoptées par le Conseil.

Je regrette qu'une fois de plus, en raison du recours au droit de veto, le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter une décision qui bénéficiait de l'appui de la majorité de ses membres, d'autant plus qu'il s'agit d'une question sensible pour la paix et la sécurité internationales.

J'exprime la préoccupation de l'Équateur face à ce résultat, qui menace sérieusement l'architecture mondiale

du désarmement et de la non-prolifération. En outre, il sape les efforts déployés par la communauté internationale et plus particulièrement par le Conseil, affaiblissant la capacité d'intervention de ce dernier, et pourrait exacerber les tensions dans la région.

**M. Sowa** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous regrettons vivement que le projet de résolution S/2024/255 n'ait pas été adopté. Nous reconnaissons et saluons les efforts déployés par les États-Unis, en tant que rédacteur.

Nous tenons à souligner qu'en tant que Conseil, nous venons de passer à côté d'un outil d'information très important qui est d'une grande utilité dans l'exercice du mandat du Conseil. Nous réitérons notre appel pressant au Conseil de sécurité pour qu'il se montre à la hauteur de sa responsabilité de promouvoir la paix et la sécurité internationales par le biais des mécanismes établis dont il dispose, conformément à la Charte des Nations Unies.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ce que nous venons d'entendre dans cette salle de la part de nos collègues occidentaux ne fait que renforcer notre conviction d'avoir pris la bonne décision en ne soutenant pas la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006).

Aujourd'hui, les membres de l'OTAN ont, comme ils le disent, « tombé le masque » et montré clairement pourquoi ils veulent proroger le mandat du Groupe d'experts : pour l'utiliser afin de véhiculer des insinuations infondées et partiales contre la Russie, comme celles que nous avons entendues à l'excès aujourd'hui dans cette salle.

Il est particulièrement cynique et pathétique de la part de la délégation des États-Unis de nous faire des reproches. Soyons clairs : un pays qui, au cours des cinq derniers mois, a eu recours au veto à quatre reprises pour permettre à Israël de tuer et d'affamer sans pitié des civils palestiniens et qui déclare, dans cette salle, que les décisions du Conseil de sécurité ne sont pas contraignantes, n'a pas le droit de faire la leçon aux autres.

**M<sup>me</sup> Benn** (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana a voté pour le projet de résolution S/2024/255, sur la prorogation du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter le texte dans sa forme actuelle et nous exhortons les membres à continuer d'œuvrer de concert pour trouver un moyen constructif d'aller de l'avant.

Le Guyana estime que les travaux du Comité, avec l'appui de son groupe d'experts, sont essentiels pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de sanctions pertinentes relatives à la République populaire démocratique de Corée et en rendre compte.

Nous sommes déterminés à coopérer avec le Comité afin d'assurer l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que les obstacles qui empêchent l'adoption du texte, dans sa forme actuelle, seront bientôt levés et que le mandat du Groupe d'experts pourra être prorogé dès que possible.

**M. Koudri** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le rédacteur chargé de ce dossier de ses efforts.

Il est regrettable de constater aujourd'hui l'absence de consensus entre les membres du Conseil de sécurité concernant la prorogation du mandat du Groupe d'experts, qui appuie les travaux du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Nous prenons acte des préoccupations soulevées par certains États Membres. Toutefois, nous pensons que ces questions pourraient être réglées par la voie d'un dialogue constructif et d'une collaboration au sein du Comité.

Ensemble, nous devons trouver une solution équilibrée qui respecte les préoccupations légitimes de toutes les parties. Nous exhortons tous les membres du Conseil de sécurité à redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et parvenir à un consensus sur le renouvellement du mandat du Groupe d'experts.

L'unité du Conseil de sécurité est primordiale pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité dans le monde. Nous sommes convaincus que les membres du Conseil ont la capacité d'aborder cette question dans un esprit de coopération et de compromis. Les divergences ne doivent pas entraver les travaux du Conseil. En faisant preuve de plus de souplesse, nous pourrions trouver une solution qui permette de renouveler le mandat du Groupe d'experts et de répondre aux questions soulevées.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a voté pour le projet de résolution S/2024/255 pour les raisons que j'ai présentées avant le vote.

Malheureusement, le projet de résolution n'a pas été adopté. Le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) a été pris en otage par un membre permanent, la Fédération de Russie. La Russie a fait passer son égocentrisme aveugle avant la responsabilité collective du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, forçant le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, l'un des organes subsidiaires les plus dynamiques et les plus importants du Conseil, à cesser ses travaux.

Comme nous le savons tous, le Groupe d'experts a fourni de précieuses informations concernant l'application

des sanctions contre le plus grand proliférateur nucléaire au monde et a formulé des recommandations bien documentées à tous les États Membres de l'ONU afin qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs obligations. Il a également enquêté sur d'éventuelles violations des sanctions et sur des cas de contournement afin que les États Membres puissent remédier comme il convient à tout manquement.

Il s'agissait d'un projet de résolution technique. Il avait pour simple but de renouveler le mandat du Groupe d'experts. En revanche, la proposition faite précédemment par la Russie incluait une clause d'extinction après un an pour l'ensemble du régime de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, liée au renouvellement du mandat du Groupe d'experts. La Russie a utilisé une tactique évidente que nous ne connaissons que trop bien, en insistant sur des conditions totalement inacceptables, sans aucune possibilité de compromis. La Russie a énuméré des objections qu'elle a volontiers prises comme prétexte pour exercer son droit de veto. Cela est scandaleux et ne rime à rien, compte tenu des progrès continus et toujours plus rapides des programmes nucléaires et balistiques nord-coréens. Pyongyang bafoue ouvertement l'autorité du Conseil de sécurité et poursuit une politique nucléaire de plus en plus dangereuse et agressive, ciblant en particulier la République de Corée.

À l'heure actuelle, il semblerait que la Russie cherche davantage à appuyer ou à encourager la République populaire démocratique de Corée qui lui fournit des munitions et des missiles balistiques pour mener la guerre en Ukraine, au détriment du régime de non-prolifération nucléaire et du bon fonctionnement du Conseil de sécurité. Rien ne peut justifier le démantèlement des gardiens du régime de sanctions de l'Organisation contre la République populaire démocratique de Corée, qui est le fruit de multiples résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil. Cela revient quasiment à détruire des systèmes de télévision en circuit fermé pour éviter d'être pris en flagrant délit.

Aujourd'hui, l'autorité du Conseil ainsi que le régime international de non-prolifération ont connu un nouveau revers. Un pays membre permanent du Conseil de sécurité et dépositaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a complètement abandonné ses responsabilités. Néanmoins, la République de Corée poursuivra ses efforts, en collaboration avec de nombreux pays partageant les mêmes vues, pour atteindre l'objectif d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Nous trouverons notre voie et espérons pouvoir compter sur la coopération des autres membres du Conseil et de tous les États Membres de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : La Suisse remercie les États-Unis pour la facilitation du processus de négociation et leurs efforts afin de parvenir à un consensus. Nous reconnaissons également l'engagement des autres membres du Conseil.

La Suisse a voté pour le projet de résolution S/2024/255 car nous considérons, comme la grande majorité des autres membres, qu'il représente un compromis acceptable.

La Suisse regrette que l'utilisation du veto par un seul membre du Conseil de sécurité mette un terme au mandat du Groupe d'experts qui soutient les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Les sanctions ciblées sont un outil important du Conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe d'experts joue un rôle clef en facilitant leur mise en œuvre. Ses rapports fiables, indépendants et de grande qualité – et je voudrais saisir cette occasion pour remercier les experts du Groupe d'experts – constituent une source d'information essentielle pour le Comité et tous les États Membres de l'ONU, en particulier en cette période critique où la République populaire démocratique de Corée continue d'accélérer considérablement son programme illicite d'armement nucléaire et balistique. La Suisse continuera donc de s'engager en vue de solutions, celle-ci ou d'autres.

Cette décision entrave les efforts de suivi et de transparence sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil. Les arguments pour le veto que nous avons entendus ne sauront convaincre ni nous, ni d'autres États Membres. Alors que le Groupe enquêtait sur des violations des mesures de sanctions, ce veto ne fait qu'alimenter les suspicions de non-conformité.

Nous réitérons que des livraisons d'armes de la République populaire démocratique de Corée représentent une violation flagrante du droit international et contribuent au délitement de l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération.

Le mandat du Comité demeure pourtant intact, sa tâche peut-être entravée, mais en tant que Président du Comité, il est de notre devoir et obligation d'étudier comment fournir aux membres du Comité les informations pertinentes pour évaluer la mise en œuvre des sanctions, d'informer l'ensemble des membres sur les travaux du Comité et de les soutenir dans leurs efforts pour se conformer aux résolutions du Conseil. C'est ce que nous allons continuer de faire.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : En 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1718 (2006), imposant des sanctions, y compris un embargo sur les armes, à la République populaire démocratique de Corée. Depuis une dizaine d'années, le Conseil de sécurité a adopté d'autres résolutions pour continuer de renforcer les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, avec pour résultat un ensemble de mécanismes de sanctions extrêmement rigoureux.

La Chine appuie l'application intégrale et correcte des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République populaire démocratique de Corée et apporte son soutien au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et au Groupe d'experts, alors qu'ils s'emploient à s'acquitter de leurs tâches en toute indépendance, objectivité et impartialité, dans le strict respect de leur mandat, de manière à promouvoir l'application des sanctions.

Dans le même temps, nous avons toujours maintenu que les sanctions n'étaient pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de parvenir à une fin. Les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée doivent contribuer à favoriser la dénucléarisation de la péninsule, l'ouverture d'un dialogue et de négociations entre les parties et un règlement politique final de la question de la péninsule.

À la demande de la Chine et d'autres membres, le Conseil a adopté la résolution prévoyant des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée en l'assortissant de dispositions réversibles, dans le but d'aligner les sanctions sur l'objectif global d'un règlement politique mené de manière coordonnée, en établissant des synergies efficaces et en créant ainsi les conditions favorables à une solution politique définitive.

Il est déconcertant de constater que les sanctions sévères imposées à la République populaire démocratique de Corée n'ont pas permis d'atteindre les objectifs susmentionnés. Au contraire, elles ont exacerbé les tensions et les antagonismes, ce qui a eu de graves répercussions sur la situation humanitaire et les moyens de subsistance dans le pays.

L'objectif initial du projet de résolution sur la péninsule présenté conjointement par la Chine et la Russie au Conseil de sécurité est d'invoquer les dispositions réversibles susmentionnées, d'ajuster les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée en fonction de leur incidence sur la situation humanitaire et les moyens de subsistance de la population, ainsi que d'utiliser la question humanitaire comme point de départ pour créer les conditions propices au renforcement de la confiance mutuelle entre toutes les parties et à la reprise du dialogue.

Je voudrais souligner une fois de plus que les sanctions ne doivent pas être gravées dans le marbre ni imposées pour une durée indéfinie. J'appelle à nouveau toutes les parties à examiner favorablement la dernière version du projet de résolution présenté par la Russie et la Chine.

Ces dernières semaines, conformément à sa position constante, la Chine a participé dans un esprit constructif aux consultations sur le projet de résolution visant à proroger le mandat du Groupe d'experts du Comité des sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée. Au vu des résultats obtenus par le Groupe d'experts ces dernières années et des problèmes existants, nous avons formulé des propositions destinées à améliorer le travail du Groupe, qui ont été partiellement reprises dans le projet de résolution.

Nous apprécions grandement et appuyons activement la proposition russe de limiter dans le temps les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée et de procéder à des examens périodiques. Nous estimons que la proposition est pertinente, pratique et réalisable. Si elle était adoptée, elle améliorerait considérablement le régime de sanctions et insufflerait un nouvel élan pour sortir de l'impasse actuelle.

Malheureusement, les points de vue susmentionnés de la Russie n'ont pas été pris en compte. Alors que le mandat du Groupe n'a pas encore expiré et que les parties ont encore le temps de mener des consultations, le Conseil s'est vu contraint de voter sur le projet de résolution S/2024/255. La Chine a dû s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution.

La situation actuelle dans la péninsule est marquée par des tensions persistantes et des antagonismes croissants, ce qui n'est dans l'intérêt de personne. C'est la dernière chose que souhaite la Chine. Le règlement de la question de la péninsule ne peut se concevoir sans une confiance mutuelle sur le plan politique et un climat favorable. Le renforcement aveugle des sanctions et des pressions ne contribuera pas à régler les problèmes. Cela ne peut être que contre-productif. Les alliances militaires et l'obsession de l'affrontement militaire ne feront qu'exacerber les antagonismes et les tensions, rendant l'objectif de dénucléarisation et de maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule encore plus difficile à atteindre.

La Chine appelle une nouvelle fois toutes les parties à adopter une approche rationnelle et pragmatique, à rester attachées à un règlement politique, à reprendre les contacts, à renforcer la confiance mutuelle, à renouer le dialogue dès que possible et à faire davantage en faveur de

la paix et de la stabilité dans la péninsule. La communauté internationale, y compris le Conseil, doit également créer un environnement favorable à cette fin.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la position de la Chine sur la question de la péninsule est très claire. Nous avons toujours été déterminés à maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule, à faire progresser parallèlement la dénucléarisation de la péninsule, à établir un mécanisme de paix et à régler les problèmes par le dialogue et la concertation. En tant que voisine proche de la péninsule, la Chine continuera de maintenir activement la stabilité, de promouvoir les pourparlers et de jouer un rôle constructif dans la promotion d'un règlement politique de la question de la péninsule, dans la reprise rapide du dialogue entre toutes les parties et dans l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Asie du Nord-Est.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Un projet de résolution (S/2024/255) visant à lutter contre la mise au point illégale d'armes nucléaires et de missiles balistiques par la Corée du Nord a de nouveau fait l'objet d'un veto dans cette salle. Le résultat du vote est extrêmement et profondément regrettable.

À notre grand regret, la Corée du Nord poursuit ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, et la Corée du Nord et d'autres acteurs qui la soutiennent se soustraient aux sanctions, voire les violent.

En dépit de cela, le Groupe d'experts, qui joue un rôle crucial dans la lutte contre ces activités de prolifération, est aujourd'hui contraint de mettre fin à ses activités en raison du veto opposé par la Fédération de Russie, un membre permanent de cet organe, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous saluons les efforts inlassables déployés par les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, pour maintenir l'unité des membres du Conseil et veiller à ce que les discussions se déroulent de manière équilibrée et transparente.

Ce veto est irresponsable et honteux, d'autant plus que le membre permanent qui a exercé son droit de veto pour défendre les programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux de la Corée du Nord viole lui-même les résolutions pertinentes en se procurant du matériel militaire et des

munitions auprès de la Corée du Nord et en les utilisant dans le cadre de son agression non provoquée contre l'Ukraine, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Il n'est pas exagéré de dire que nous nous trouvons à un moment critique de l'histoire pour ce qui est de garantir la non-prolifération des armes de destruction massive à l'avenir. L'affaiblissement du régime mondial de non-prolifération ne profiterait à personne, à l'exception des proliférateurs.

Face à ce veto, nous devons aujourd'hui entamer des discussions sur la manière de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et des missiles balistiques dans un monde où l'un des membres permanents du Conseil de sécurité a privé le Conseil de son rôle à cet égard.

Nous entendrons l'ensemble des Membres à la séance de l'Assemblée générale qui sera convoquée en réponse au veto d'aujourd'hui.

L'attachement du Japon à la non-prolifération est inébranlable. Le monde entier attend de voir si tous les membres du Conseil s'acquitteront de la lourde responsabilité qui nous a été confiée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

*La séance est levée à 11 heures.*